

Enjeux de mémoire (1/2)

Emmanuel Macron, maître des archives

Tangi Bihan

Afrique XXI, 10 octobre 2022

Au Cameroun et en Algérie, le président français a annoncé coup sur coup la mise en place de commissions mixtes chargées de définir les responsabilités dans les guerres de décolonisation de ces deux pays, notamment en ayant accès aux documents d'archives. Mais que pourront-elles apporter de nouveau par rapport à ce que l'on sait déjà, se demandent de nombreux chercheurs ? Et surtout, que cache cette « historiographie sous contrôle étatique » ?



Emmanuel Macron et Paul Kagame, en mai 2018, à Paris. © Paul Kagame / flickr.com

« *C'est clair qu'il y a eu une guerre, qu'il y*

a eu des exactions et qu'il y a eu des martyrs. » Ce 26 juillet 2022, au détour d'une phrase prononcée devant la « société civile » et non dans son discours solennel au côté de son homologue camerounais Paul Biya, Emmanuel Macron lâche le mot. Une guerre : voilà ce qui a eu lieu au Cameroun entre 1955 et 1971, et que l'ex-métropole et l'ex-colonie (1) n'ont jamais admis. Pour une reconnaissance officielle, il faudra cependant attendre le rapport de la commission mixte franco-camerounaise composée d'historiens, dont le président a annoncé la création lors de son voyage au Cameroun. Celle-ci doit bénéficier de « *l'ouverture en totalité* » des archives françaises, promet Emmanuel Macron. Elle devra rendre son rapport dans deux ans.

En Algérie, un mois plus tard, le président français a répété peu ou prou le même exercice en annonçant une commission similaire. En revanche, il a chargé la commission franco-algérienne d'une tâche titanesque : « *regarder l'ensemble de cette période historique qui est déterminante pour nous, du début de la colonisation à la guerre de libération* », soit une période de... 132 ans. Si la commission consa-

crée à la guerre du Cameroun peut se comprendre, on a cette fois plus de difficultés à saisir le sens d'une telle annonce sur l'Algérie, étant donné le nombre d'études et d'ouvrages qui ont été publiés sur le sujet, et alors que la France a déjà reconnu l'essentiel des crimes qu'elle a commis dans ce pays.

Le précédent Duclert

Ces commissions s'inspirent du modèle de la « commission Duclert », qui a rendu en mars 2021 un rapport de 1 000 pages sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi du Rwanda. Celui-ci a conclu à un « ensemble de responsabilités lourdes et accablantes » de la France dans le génocide, en écartant la notion de complicité. Après qu'Emmanuel Macron eut repris les termes du rapport devant le président Paul Kagame, le 27 mai 2021, un nouvel ambassadeur français a pu s'installer à Kigali. Le poste était vacant depuis 2015 car le Rwanda refusait les accréditations. Il faut dire que les relations entre les deux pays étaient pour le moins froides depuis la fin de la guerre civile et la prise du pouvoir par le Front patriotique rwandais (FPR) en 1994.

Il est utile de rappeler brièvement ce que le Rwanda reproche à la France et que la commission Duclert a qualifié de « *responsabilités lourdes et accablantes* ». Durant la guerre civile rwandaise (1990-1994), la France n'a cessé de soutenir diplomatiquement et militairement le « *régime raciste, corrompu et violent* », selon les termes du rapport, de Juvénal Habyarimana. Après que ce dernier a été assassiné dans l'attentat contre son avion, le 6

avril 1994, le gouvernement intérimaire rwandais, issu de la frange la plus extrémiste du régime Habyarimana et qui encadrera le génocide, s'est mis en place au sein de l'ambassade de France, alors que les massacres commençaient.

Bien qu'il ne parvienne pas à conclure sur la question, le rapport Duclert indique que la France a probablement poursuivi les livraisons d'armes durant le génocide. En revanche, le rapport confirme qu'à la fin de la guerre, les militaires français de l'opération « Turquoise » ont reçu l'ordre de laisser s'échapper les cadres du gouvernement intérimaire qu'ils auraient pourtant pu arrêter. Ceux-ci se sont réfugiés, avec 1 million de Hutu rwandais, dans des camps au Zaïre voisin (devenu la République démocratique du Congo). Enfin, la France a continué à livrer des armes aux génocidaires installés dans les camps (2), qui voulaient réenvahir le Rwanda, renverser le FPR et « finir le travail », c'est-à-dire poursuivre l'extermination des Tutsi. Le rapport Duclert ne traite cependant pas cette question, qui est pourtant une des causes de la première guerre du Congo, dont on vit les prolongements encore aujourd'hui.

Des questions en suspens

Si le rapport Duclert peut être salué pour la précision des faits qu'il énonce, son contenu est en réalité insuffisant et fait l'impasse sur de nombreux points décisifs. D'abord, on peut se demander si un tel rapport était réellement nécessaire et opportun. En effet, il existait déjà un nombre considérable de tra-

vaux sur la question... et le rapport Duclert n'apporte en réalité aucune information qui n'était déjà connue. Parmi les travaux déjà existants, on peut se contenter de citer des rapports produits par des commissions. Il y a tout d'abord le rapport de la mission d'information parlementaire sur le Rwanda, publié dès 1998. Ensuite, le rapport de la « commission d'enquête citoyenne » publié en 2005 par les éditions Karthala sous le titre *L'horreur qui nous prend au visage* (3) et le « rapport Mucyo », publié au Rwanda en 2008. Il y a enfin le « rapport Muse », élaboré au Rwanda en parallèle du rapport Duclert, et publié juste après lui. Malgré l'abondance des travaux disponibles, le rapport Duclert repart de zéro, comme si la question n'avait jamais été creusée et que les savoirs n'étaient pas déjà solidement établis (4).

La composition de la commission a surpris, car elle a volontairement écarté les chercheurs spécialistes du Rwanda, comme Hélène Dumas ou Stéphane Audoin-Rouzeau, et a intégré Julie d'Andurain, une historienne qui reprenait la rhétorique visant à nier le génocide en parlant de « massacres entre Hutu et Tutsi ». Décrédibilisée, elle a finalement été contrainte de quitter la commission. Mais ce qui pose le plus grand problème, ce sont les nombreuses impasses du rapport. Là où la commission aurait pu apporter de nouvelles connaissances ou confirmer des travaux déjà réalisés, elle élude les sujets les plus sensibles. L'historien Stéphane Audoin-Rouzeau en a dressé la liste :

De nombreuses questions continuent de se poser, néanmoins : qu'en est-il de la participation au combat des troupes françaises,

aux côtés des FAR [Forces armées rwandaises, NDLR] et contre les forces du FPR, là où leur rôle n'était officiellement que de formation et de soutien ? Plus précisément encore, qu'en est-il du maniement des canons de 105 livrés par la France, qui ont joué un rôle déterminant sur le champ de bataille ? Qu'en est-il de la prise en main de l'état-major des FAR au début de l'année 1993 par le colonel Tazuin et plusieurs officiers du 1er RPIMa [premier régiment de parachutistes d'infanterie de marine, NDLR], alors que les archives de ce régiment semblent ne se trouver nulle part et n'ont donc pu être analysées par les membres de la commission Duclert ?

Quel est le sens des puissants moyens de combat de Turquoise, des projets (heureusement abandonnés) de marche sur Kigali, et quelle est exactement la réalité du projet humanitaire de l'opération, tout particulièrement lors de ses premiers jours ? Qu'en est-il du comportement des soldats de Turquoise vis-à-vis des miliciens toujours présents et actifs dans la zone ? Qu'en est-il des livraisons d'armes dans les camps de réfugiés du Kivu, après la victoire du FPR, livraisons attestées par de nombreuses sources et visant un réarmement des FAR en vue d'une revanche militaire potentielle ? Qu'en est-il enfin des comportements de prédation sexuelle des soldats français, attestés par nombre de témoignages de victimes qu'il est impossible d'ignorer, tant leur crédibilité paraît grande ? (5)

L'association Survie, qui dénonce depuis plusieurs années les mécanismes de la Françafrique, s'étonne que la commission Duclert ait délaissé certaines archives de la DGSE : « Celle-ci a ainsi occulté le rôle qu'ont joué les

équipes de deux célèbres mercenaires « français-francophones » : Paul Barril et Bob Denard. Ces notes de la DGSE, que la commission Duclert dit avoir étudiées, montrent en effet que ces deux « corsaires de la République » se sont coordonnés pour mener des opérations médiatiques et militaires depuis Paris en soutien au gouvernement génocidaire, même après l’embargo de l’ONU, et ce, vraisemblablement en lien avec les plus hautes sphères de l’État français. »

La réponse de Vincent Duclert, à ce sujet, est bien légère : « *Paul Barril, Bob Denard, sont des mercenaires qui n’agissent pas au nom de la France* », et « *la connaissance des liens précis que le capitaine Barril et sa société Secrets auraient pu nouer avec des acteurs ou des institutions publics n’a pu être établie, faute de temps* ». Or un récent article de *Mediapart* montre que Paul Barril, qui a passé un contrat de plus de 3 millions de dollars avec le gouvernement génocidaire, prenait très vraisemblablement ses ordres de l’Élysée et du chef d’état-major particulier. Paul Barril est actuellement sous le statut de témoin assisté des faits de « complicité de génocide » dont il est soupçonné.

Un numéro d’équilibriste

Le rapport Duclert prétend ensuite que l’exécutif français était « *aveugle* » face au génocide qui se préparait. Pourtant, la DGSE avait fort bien vu et fort bien analysé la situation dans ses différentes notes, comme le confirme le rapport. Si le gouvernement français est resté « *aveugle* », c’est qu’il n’a pas

voulu voir. Enfin, le rapport conclut à « *des responsabilités [...] politiques, institutionnelles et intellectuelles, mais aussi éthiques, cognitives et morales* » - formule pour le moins abstraite et évasive, alors que le rapport décrit avec précision les hiérarchies parallèles au sein de l’exécutif, la mise à l’écart du ministère de la Défense et la concentration des décisions entre les mains de l’Élysée, en lien avec l’état-major particulier du président.

Si le rapport Duclert avait voulu désigner ceux qui portent la plus grande part de ces « *responsabilités lourdes et accablantes* », il aurait nommé François Mitterrand, Hubert Védrine, alors secrétaire général de l’Élysée, le général Christian Quesnot, chef d’état-major particulier du président (1991-1995), le général Jean-Pierre Huchon, adjoint au chef d’état-major particulier (1989-1993) puis chef de la mission militaire de coopération au ministère de la Coopération (1993-1995), et l’amiral Jacques Lanxade, chef d’état-major particulier (1989-1991) puis chef d’état-major des armées (1991-1995).

Le rapport, s’arrêtant à 1994, rappelle que le chef de l’État, en la personne de François Mitterrand, a relativisé le génocide lors du sommet France-Afrique de novembre 1994. Mitterrand, dont Védrine se fait encore aujourd’hui le défenseur zélé, ne reconnaîtra jamais clairement le génocide des Tutsi et entretiendra la thèse fallacieuse du « double génocide ». Mais ce dont le rapport n’a pas pu parler, c’est que la France est devenue une terre d’asile pendant de longues années pour de nombreux extrémistes hutu, parmi lesquels Agathe Habyarimana, la veuve du président Juvénal Habyarimana, et Félicien

Kabuga, réputé être le « financier du génocide ».

Ainsi, le rapport Duclert, qui prétend mettre un point final aux polémiques entourant l'action de la France durant la guerre civile et le génocide, n'est finalement qu'un rapport de plus, qui s'ajoute à la littérature déjà existante et dont les apports sont finalement limités. Les recherches doivent donc se poursuivre pour éclairer les zones d'ombre énumérées. Après ce constat, l'objectif réel de ce rapport apparaît clairement : il s'agissait d'un numéro d'équilibriste visant, d'une part, à réconcilier la France avec le Rwanda, devenu un pays puissant et un acteur incontournable en Afrique, et, d'autre part, à ménager le personnel politique et militaire responsable de ce fiasco français.

Une guerre méconnue

Qu'en est-il des annonces de commissions similaires pour le Cameroun et pour l'Algérie ? Emmanuel Macron, avec l'appui de l'intellectuel camerounais Achille Mbembe – qui vient de publier chez Actes Sud un livre d'entretiens avec le directeur général de l'Agence française de développement (AFD), Rémy Rioux, et qui s'apprête à publier chez le même éditeur le rapport que lui avait commandité le président français en 2021 – cherche à faire regagner à la France l'influence qu'elle avait au Cameroun durant les trois décennies suivant son indépendance. En effet, selon l'ambassadeur français Christophe Guilhou, les parts de marché des entreprises françaises y sont passées de 40 % dans les années 1990 à seule-

ment 10 % aujourd'hui, en raison notamment de la concurrence chinoise.

Par ailleurs, sous Paul Biya, âgé de 89 ans et au pouvoir depuis 1982, le Cameroun a multiplié les accords de coopération militaire avec d'autres partenaires, dont la Russie, avec laquelle un nouvel accord a été signé en avril 2022. Après avoir perdu son influence en Centrafrique et au Mali, la France souhaite éviter que ce scénario ne se répète au Cameroun, d'autant que ce pays bénéficie d'une situation géostratégique majeure : c'est par le port de Douala qu'est acheminé le matériel militaire français à destination du quartier général de l'opération Barkhane, à N'Djamena.

La guerre du Cameroun, fort méconnue et n'ayant jamais été officiellement reconnue comme telle, a démarré lorsque Paris a décidé, en 1955, d'éradiquer l'Union des populations du Cameroun (UPC), qui portait le projet indépendantiste depuis 1948. Cette guerre, à la fois guerre d'indépendance et guerre civile – une partie des Camerounais étant restés fidèles à la France –, a fait, selon les estimations, entre plusieurs dizaines et une centaine de milliers de morts. La France y a appliqué les mêmes méthodes de guerre (contre-)révolutionnaire qu'en Algérie : propagande de masse, torture systématique, exécutions publiques, parage des populations dans des camps de regroupement – en résumé, la terreur. Mais, à l'inverse de la guerre d'Algérie où elle a perdu face au Front de libération nationale (FLN), elle est venue à bout de l'UPC notamment en assassinant ses leaders Ruben Um Nyobè en 1958 et Félix Moumié en 1960 – empoisonné à Genève par un agent du SDECE, la future DGSE. C'est

cette victoire qui a permis d'imposer l'omerta sur cette guerre.

Une commission pour quoi faire ?

Comme l'écrivent les auteurs de *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971* (6), « [à] Yaoundé, les méthodes élaborées pour faire la guerre à l'UPC se [sont] transform[ées] en mode de gouvernement » jusqu'à aujourd'hui, que ce soit pour lutter contre les groupes djihadistes issus de Boko Haram dans le nord du pays, contre les sécessionnistes anglophones dans l'ouest ou contre de simples manifestants, quand ils se montrent trop revendicatifs...

Une telle commission est-elle nécessaire pour faire la lumière sur la guerre du Cameroun ou, au moins, pour la nommer ? Il existe déjà de nombreux écrits sur le sujet, à commencer par la thèse signée par Achille Mbembe lui-même, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun*, en passant par le livre de Mongo Beti, *Main basse sur le Cameroun*, saisi par les autorités françaises à sa sortie, en 1972, ceux d'historiens américains comme Richard Joseph et Meredith Terretta et, enfin, *Kamerun !* de Thomas Deltombe (membre du comité éditorial d'Afrique XXI), Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa.

Concernant l'Algérie, Emmanuel Macron s'y est rendu pour relancer des relations dégradées avec les autorités. Il a surpris en annonçant une nouvelle commission mixte d'historiens, le « rapport Stora » et la recon-

naissance de l'assassinat de Maurice Audin n'ayant apparemment pas suffi à se réconcilier avec les Algériens. Il a promis, une nouvelle fois, de déclassifier toutes les archives. Mais qu'a-t-on à apprendre de nouveau sur la colonisation de l'Algérie et la guerre d'indépendance qui ne soit déjà connu ? « La commission annoncée par Macron semble bien être le dernier avatar d'une aphasie française, cette impossibilité politique à reconnaître une vérité historique pourtant solidement établie et connue de tous », estime l'historien Fabrice Riceputi, auteur de *Ici on noya les Algériens* (Le passager clandestin, 2021) et animateur du site *histoirecoloniale.net*. Peut-être cette commission sera-t-elle l'occasion de faire la lumière sur un des derniers dénis français, à savoir l'usage du napalm et d'autres armes chimiques contre les maquisards algériens ?

Ces annonces d'Emmanuel Macron promettant de nombreuses déclassifications d'archives cachent une réalité beaucoup plus discrète, et inquiétante. Il y a un an, l'instruction générale interministérielle n°1300 a encore été durcie, restreignant grandement l'accès aux archives pour les historiens et les citoyens, un principe datant... de la Révolution française. Cette déclassification par le fait du prince, en fonction des intérêts politiques du moment, érige l'arbitraire en loi et constitue une importante entrave à la recherche sur de nombreux sujets français encore relativement peu documentés : la guerre du Bani-Volta en 1915-1916, la répression de l'insurrection malgache en 1947, la guerre du Biafra à la fin des années 1960 ou les activités du mercenaire français Bob Denard aux Comores dans les années 1980, entre de nom-

breux autres épisodes.

La France et ses ex-colonies gagneraient pourtant à ce que l'histoire soit écrite par des historiens indépendants, à l'opposé de ce que Jacob Tatsitsa appelle une « historiographie sous contrôle étatique » (7).

Tangi Bihan

Tangi Bihan, étudiant en master Dynamique des pays émergents et en développement à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est en charge... (suite)

(1) En réalité, le Cameroun, comme le Togo, n'a jamais été une colonie de la France au sens juridique du terme, mais un « territoire sous tutelle », puis un « État sous tutelle ». Colonie allemande, la France et la Grande-Bretagne en ont récupéré le « mandat » après la Première Guerre mondiale puis la « tutelle » après la Seconde Guerre mondiale.

(2) Interview de Guillaume Ancel, « Rwanda : « Nous avons reçu l'ordre de livrer des armes aux génocidaires dans les camps de réfugiés », affirme un ancien officier de l'armée française », France Info, 29 juin 2017. Lire également Maria Malagardis, « Rwanda : Hubert Védrine a-t-il incité à réarmer le camp du génocide ? », Libération, 27 juin 2017.

(3) Laure Coret, François-Xavier Ver-

schave, L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda, Karthala, 2005.

(4) Signalons également les nombreuses publications de l'association Survie, du journaliste Patrick de Saint-Exupéry et de l'officier à la retraite Guillaume Ancel, entre de nombreuses autres.

(5) Stéphane Audoin-Rouzeau, « Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994) », Revue d'Histoire de la Shoah, 2021/2 (N° 214).

(6) Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique. 1948-1971, La Découverte, 2011. Les mêmes auteurs ont écrit une synthèse et un prolongement de ce livre : La Guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique, préface d'Achille Mbembe, La Découverte, 2016.

(7) Séverine Kodjo-Grandvaux, « Cameroun : “La création d'une commission d'historiens est un stratagème pour contourner la reconnaissance des massacres coloniaux” », Le Monde, 3 août 2022.